Légion d'Ille-et-Vilaine 1815-1820 – extrait de l'historique du 21e régiment d'infanterie 1610-1875 – Auteur : Hervieu René Frédéric Edmond – Impr. A. Dutemple (Paris) 1876 – Sources : gallica.bnf.fr/BnF – saisie 2022

VII

De 1815 à 1820

LÉGION D'ILLE-ET-VILAINE

DEVENUE 21e RÉGIMENT DE LIGNE

Pendant que **MACDONALD** procédait au licenciement de l'ancienne armée, le maréchal **GOUVION-SAINT-CYR**, ministre de la guerre, s'occupait d'en reconstituer une autre, sur des bases toutes nouvelles.

Cette armée fut composée d'autant de légions d'infanterie qu'il y avait de départements. La désignation de légions départementales remplaça celle de régiments ; chaque légion reçut le nom du département où elle avait été recrutée et fut numérotée suivant l'ordre alphabétique. Les légions se formèrent des levées de jeunes soldats presque tous étrangers à la gloire de nos vieux régiments.

Les dépôts des régiments de ligne licenciés furent envoyés dans les chefs-lieux de départements pour concourir à la formation des légions départementales et leur servir de noyau.

Le fond du 21e régiment d'infanterie fut dirigé sur la 6e légion de l'Ardèche, laquelle fut versée en 1820 dans le 4e léger.

La légion d'Ille-et-Vilaine, numérotée 33e, fut organisée le 1er janvier 1816 et formée des six compagnies provisoires qui avaient été créées à Rennes par ordonnance du 3 août 1815. Ces compagnies étaient composées des débris de l'armée de Bretagne et d'enrôlés volontaires auxquels on avait joint le dépôt du 11e de ligne.

Les cadres avaient été formés par le vicomte **PICOT de PECCADEUC,** nommé colonel le 16 août 1815.

La légion d'Ille-et-Vilaine, organisée d'abord à trois bataillons, dont un de chasseurs, plus une compagnie de dépôt et une d'artillerie, se trouva réduite à un bataillon le 1er mars 1816 ; la compagnie d'artillerie fut incorporée le 11 mai dans le régiment de même arme qui était à Rennes.

Le 25 août, la légion de passage à Brest, se rendant à Saint-Brieuc, reçut un drapeau blanc décoré de l'écusson aux armes de France, et chaque bataillon en eut un autre plus petit, portant la dénomination de fanion.

Une ordonnance du 23 septembre 1815 avait rendu l'habit blanc à l'infanterie, et les légions furent distinguées entre elles par la couleur du collet, des revers et des parements. Ceux de la légion d'Ille-et-Vilaine étaient en drap rose foncé. Le pantalon était en drap gris, le schako en feutre noir avec une plaque aux armes de France. Les hommes portaient le sac en toile imperméable.

Le 1er mai 1818, la légion fut formée à deux bataillons dont un de garnison qui resta à Brest, et un cadre du 2e bataillon qui partit pour Rennes le 16 avec l'état-major de la légion. Le 10 avril 1819, le 2e bataillon et l'état-major revinrent à Brest, où on devait procéder, avec le contingent des classes 1816 et 1817 de l'Ille-et-Vilaine, à la formation de la légion à deux bataillons, un bataillon de chasseurs, une compagnie d'éclaireurs et trois compagnies de dépôt. Ainsi constituée, elle prit le

nom de 1re légion d'Ille-et-Vilaine, par suite de la formation d'une seconde légion créée dans le département le 17 février 1819.

Les 11 et 12 avril, la légion partit de Brest pour se rendre à Dijon.

L’institution des légions départementales ne présentant pas les avantages d’une infanterie homogène, on revint au système régimentaire, qu’une longue expérience avait consacré. En conséquence, une ordonnance du 23 octobre 1820 prescrivit la formation de 80 régiments d’infanterie, dont 60 de ligne et 20 d’infanterie légère.

Le 11 janvier 1821, la 1re légion d’Ille-et-Vilaine prit la dénomination de 21e régiment d’infanterie.

Ancestramil